



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0994 du 31/12/2020

Arrêté du 30 décembre 2020

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques.

Date d'application : 01/01/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

Portant réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant mise en service détaché d'un inspecteur principal des Finances publiques ;

Vu la demande du cadre en date du 29 décembre 2020 ;

ARRÊTE :

Article premier

Monsieur BARRAUD Olivier, inspecteur principal des Finances publiques, est réintégré au sein de la Direction Régionale de la Guadeloupe à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT A PARIS, LE 30 DÉCEMBRE 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ELISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756